

## VISITE DE M. SHIMON PERES

Entretien entre M. Shimon Pérès, ministre des affaires étrangères d'Israël, et MM. Paul Schmidhalter, président du Conseil national, Otto Piller, président du Conseil des Etats, Luregn Mathias Cavelti, président de la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats et Mme Eva Segmüller, membre de la Commission de politique extérieure du Conseil national, le 28 janvier 1992 de 10 h 45 à 12 h (cabinet du Président du Conseil national, Palais du Parlement, Berne)

---

M. Schmidhalter, président du Conseil national, souhaite la bienvenue au ministre et exprime la sympathie de la Suisse pour l'Etat d'Israël. Il propose au ministre de s'entretenir des questions suivantes:

- conséquences de la victoire électorale des travaillistes sur le processus de paix;
- conférence sur le Moyen-Orient;
- situation en Cisjordanie;
- expulsion des 400 Palestiniens vers le Liban;
- relations avec la Communauté européenne.

M. Pérès dit son plaisir de se trouver dans la "première maison de la démocratie européenne".

Le ministre relève que les élections de juin 1992 ont entraîné non seulement un changement de gouvernement mais aussi un changement de politique. La différence principale entre le gouvernement actuel et le précédent est que celui de M. Itzhak Rabin est favorable à un *compromis territorial* pour aboutir à la paix. Le peuple juif n'a pas l'ambition de dominer un autre peuple. Ce sont les autres peuples qui ont dominé le peuple juif. Le gouvernement a ordonné l'arrêt de l'implantation des colonies à Gaza et en Cisjordanie. Il a aussi décrété la fin du soutien financier aux activités industrielles dans les territoires occupés.

Le gouvernement offre des élections aux Palestiniens. Pas des élections municipales mais des élections politiques qui permettront de désigner un leadership palestinien. Un climat nouveau a été instauré. L'objectif de la diplomatie israélienne est une paix permanente. Les pourparlers se déroulent à deux niveaux: bilatéral, on essaie de résoudre le problème des frontières et multilatéral, on essaie de créer un Moyen-Orient nouveau. Pérès pense qu'avec les Palestiniens, une solution politique peut être trouvée pour les deux côtés. Il estime qu'il n'y a pas d'interlocuteur palestinien valable aujourd'hui, c'est-à-dire qui puisse imposer son choix sur son peuple. Les Palestiniens sont divisés. Le camp majoritaire palestinien manque d'une autorité indiscutable.

La minorité (Hamas, Mouvement de la résistance islamique) essaie de détruire le processus de paix et d'entraver les négociations. Pérès a l'espoir que les Palestiniens pourront aller d'ici trois ou quatre mois vers des élections. Israël reconnaîtra ceux que les Palestiniens éliront. Pérès dit que Arafat ne serait jamais élu démocratiquement. Il y a 10 organisations palestiniennes qui ne sont pas prêtes à le reconnaître, dont celle de Fayçal Hussein. Arafat est pour la continuation de la terreur. Un gouvernement de coalition ne peut pas l'oublier quitte à se mettre en situation difficile.

Le service de renseignements d'Israël reçoit des indices sur les projets de meurtres de Hamas. Cependant, il n'y a pas de preuves.



Le ministre en vient à l'expulsion des 400 Palestiniens vers le Liban. M. Pérès note qu'un droit de recours personnel et d'être entendu existe. Il ne s'agit pas d'une expulsion permanente. Le gouvernement israélien a voulu signifier qu'il y avait une limite aux activités d'Hamas. Un élément intéressant est à relever, les Palestiniens ont annoncé que le problème des expulsions était séparé du processus de paix. Quant aux appréciations de M. Boutros-Ghali, secrétaire général de l'ONU à propos de l'application de la résolution 799, le ministre note qu'il pratique la politique des "deux poids, deux mesures".

M. Schmidhalter donne connaissance d'une dépêche de l'Agence télégraphique suisse qui précise la portée de la décision de la Cour suprême qui vient de tomber. La Cour a confirmé la validité de l'expulsion des Palestiniens.

Le ministre confirme que la Cour suprême d'Israël a pris sa décision, c'est un jugement compliqué et ambigu dont il faudrait connaître tous les considérants. Les Anglais disent: "*on the one hand, ... and on the other hand, ...*". Il nous faudrait un juge qui n'ait qu'une main, cela faciliterait la lecture des arrêts !

Pour le ministre, la considération fondamentale est de réactiver le processus de la paix.

Il ne voit pas de grand problèmes avec la Jordanie. La Syrie affirme son soutien à la paix. La signification de la paix est encore chose abstraite. La Syrie cherche une solution au problème de sécurité. Le processus est en route, "ça a commencé, ça marche lentement". Assad doit encore conduire un processus éducatif avec son peuple. Il a besoin d'un temps de préparation dans la recherche d'une voie vers la paix. La Syrie a longtemps été la plus dure.

Le grand problème est de trouver la réponse aux problèmes d'aujourd'hui et de demain. Le monde a changé.

M. Cavelty a un sentiment favorable en notant que le gouvernement est prêt à accepter le verdict d'un Tribunal. C'est la preuve qu'Israël est un Etat de droit. Pour nous, il est difficile de juger la décision matérielle.

M. Piller souhaite savoir quelle solution le ministre voit pour ces 400 personnes.

Le ministre pense qu'il y a un problème d'opinion publique et un problème de sécurité. L'opinion publique est libre de penser ce qu'elle veut mais l'Etat doit assurer sa sécurité. Si l'Etat d'Israël n'avait rien entrepris, c'est Hamas qui aurait gagné. Les moyens ne sont pas simples et ce n'est pas de gaieté de coeur que le gouvernement israélien a décidé l'expulsion. Le gouvernement respectera le jugement. Si le jugement offre une marge de manoeuvre, le gouvernement recherchera discrètement une alternative.

Il convient d'éviter un conflit avec le Conseil de sécurité des Nations Unies, de créer une situation où les Palestiniens peuvent participer au processus de paix et d'éviter l'impression que Hamas a gagné. La raison d'agir contre Hamas était l'arrêt de la violence. Mais Israël se refuse à une mesure extrême comme une exécution, par exemple. Il remarque au passage que personne ne s'indigne de l'expulsion de dizaines de milliers de Palestiniens par le Koweït et les Etats du Golfe.

M. Cavelty demande que faire pour sauver ces 415 personnes. La Suisse pourrait-elle apporter son concours ? Le Parlement pourrait jouer un rôle d'incitation.

M. Pérès dit que la Croix-Rouge s'occupe de l'aspect humanitaire et le Conseil de sécurité de l'aspect politique. Israël est prêt à tout faire sur le plan humanitaire pour satisfaire les besoins médicaux. Il note la concurrence entre les hélicoptères britanniques de ceux de la FINUL pour apporter des secours. M. Pérès a parlé du concours de la Suisse avec M. Felber qui s'est déclaré prêt à faire quelque chose mais doit encore procéder à des consultations notamment avec le ministre de la justice. Il pense que si trois ou quatre pays entreprenaient une démarche, la Suisse pourrait s'y associer.

M. Schmidhalter demande s'il y a un danger de mort pour ces personnes.

M. Pérès le nie catégoriquement. La Croix-Rouge fait des contrôles et fournit l'aide médicale. La nourriture est assurée.

M. Cavelti relève que ces gens sont au froid dans des tentes.

M. Pérès rétorque qu'il y a aussi de la neige en Suisse.

M. Cavelti réplique que chacun a une maison chez nous pour se protéger.

M. Pérès souligne que c'est le Liban que ne veut pas de ces personnes qui sont de nationalité jordanienne. Le Liban les emprisonne, pas Israël.

M. Piller dit voir les choses différemment. Il relève que ces gens sont bloqués entre deux frontières. Le Liban n'en veut pas. Il faut trouver une solution politique. La situation que nous montre la TV est intolérable.

M. Cavelti dit que cette situation est négative pour l'image d'Israël dans le monde. Que penserait M. Pérès d'une offre de la Suisse de les accueillir chez nous ?

M. Pérès dit que ce serait une solution idéale. Mais il faut voir que certains cherchent surtout l'avantage politique et que les considérations humanitaires passent au deuxième plan. Les photos sont plus fortes que la raison pure. Si par exemple 100 personnes retournaient en Israël, et que la France, l'Espagne et la Suisse en accueilleraient chacun 100, le problème serait provisoirement résolu. M. Pérès insiste encore une fois sur l'importance du processus de paix et la nécessité du processus électoral pour les Palestiniens: "Des élections sans partis, c'est comme le ciel sans étoiles".

Mme Segmüller s'étonne de la réaction du ministre. Ce ne serait pas bon pour Israël si les autres devaient régler ce problème à sa place.

Mme Segmüller souhaite avoir l'opinion du ministre sur l'influence de l'Irak sur le processus de paix.

M. Pérès relève que le récent bombardement de l'Irak n'a pas d'influence majeure sur le processus de paix.

M. Pérès, répondant à M. Schmidhalter, sur le changement de l'administration aux USA, pense que du temps de Reagan et de Bush, la menace soviétique a constitué le danger principal. L'Ouest a perdu en ennemi mais trouvé un problème. Les USA devront toujours protéger les pays producteurs de pétrole. La politique de Clinton sera la même.

Israël a été un partenaire de la stratégie contre la menace du communisme. Aujourd'hui, il est prêt à aider à la démocratisation du monde.

Le danger majeur c'est le khomeynisme. L'Iran et l'Irak font problème. L'existence d'Israël représente un contre-poids. Le monde arabe préfère l'intégrité de l'Irak à sa division (une partie annexée par la Syrie, une autre par l'Iran, etc.) Comme l'Iran est le danger principal, il y a le risque qu'on se serve de l'Irak par un jeu d'équilibre.

M. Cavetty demande pourquoi Israël ne s'est pas fait des amis dans le monde arabe, parmi les modérés, comme la Tunisie d'où il revient.

M. Pérès dit qu'Israël a fait la paix avec l'Egypte. Un certain rapprochement s'est opéré avec le Maroc et la Jordanie.

M. Pérès souhaite encore s'exprimer sur les rapports avec la CEE. La balance commerciale avec la CEE est très négative: 9 milliards de \$ d'importations pour 4,5 milliards de \$ d'exportations vers la CEE.

M. Schmidhalter dit que les proportions sont analogues en ce qui concerne le commerce avec la Suisse (1,046 milliard de fr. contre 358 millions).

M. Pérès dit que les Européens sont d'accord de trouver une place spéciale pour Israël.

L'accord AELE-Israël est très important.

Le boycott économique d'Israël doit cesser.

M. Pérès demande à la Suisse d'introduire des mesures législatives pour empêcher ce boycott. M. Felber a dit à M. Pérès que s'il y avait une harmonisation des lois à propos du boycott au niveau européen, la Suisse s'y associerait. Il lui serait difficile de faire cavalier seul. M. Felber craindrait dans ce cas une opposition au Parlement, probablement dit M. Pérès, en raison de l'importance du commerce arabe pour la Suisse.

*M. Schmidhalter offre, au nom du Parlement, une montre OMEGA au ministre puis fait visiter les deux salles de séance. Un déjeuner suit au Bellevue-Palace.*

Au cours du déjeuner sont évoqués les particularités du système politique suisse, le droit de référendum et d'initiative, les différences entre les principaux partis, la force des trois grands partis, la place de l'UDC, l'influence des écologistes, la composition politique du Conseil fédéral, le mode d'élection du gouvernement, le nombre de ses membres, l'adhésion de la Suisse à l'ONU, l'heure d'été, la raison de la démission de M. Felber, sa succession au Conseil fédéral et au DFAE (M. Pérès demande s'il y a un lien de parenté entre Christiane Brunner et le secrétaire d'Etat Edouard Brunner ...), la place des femmes dans la politique (M. Pérès avait entendu parler de la démission de Mme Kopp), le rejet de l'EEE.

Le ministre demande si le recours aussi fréquent au référendum est un système adéquat dans le monde actuel. Les participants suisses affirment leur attachement à cette forme de démocratie tout en souhaitant certaines adaptations.

M. Pérès se prononce pour une modification de la loi électorale d'Israël: 50 % des sièges à la proportionnelle, 50 % au système majoritaire dans le cadre régional. Actuellement c'est la proportionnelle intégrale dans le cadre national. Une réforme faciliterait la constitution des gouvernements.

*Pendant tout le déjeuner, les collaborateurs du ministre sont au téléphone avec Jérusalem pour s'informer plus avant de la teneur de l'arrêt de la Cour suprême.*

PERES4. DOC. JC 12783 cars.